

## Conseil communal de Rolle

### **Rapport de la commission ad hoc sur le préavis N° 79 : Projet de fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et sortie du but optionnel « Accueil de jour » de l'ARAS Nyon**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La commission a siégé le 19 novembre 2015 à la maison de Commune pour étudier le préavis susmentionné.

Présents : Michel Deruaz (président), Giorgio Micello, Arthur Petit, Valérie Schlup, Loïc Haldimann.

Excusés : Christian Hay, Christian Scaiola (Rapporteur).

#### Informations complémentaires fournies par M. le Syndic

- La municipalité propose cette fusion dans l'optique de permettre une prise en charge continue des enfants, correspondant à la votation cantonale du 27 Septembre 2009 sur l'école à journée continue.
- M. le Syndic tient à souligner l'importance de voter ce préavis au prochain Conseil afin de pouvoir démissionner au 31 décembre 2015 avec effet au 31 décembre 2016, selon les statuts de l'ARAS Nyon.
- Avec cette fusion, la Municipalité souhaite trouver des synergies permettant d'avoir un fonctionnement pratique et économique concluant pour la prise en charge continue.

#### Communication complémentaire de la commission

- La commission tient à informer les membres du Conseil que lorsqu'elle a siégé, la réunion de rapprochement ASPAIRE-ARAERE n'avait pas encore eu lieu. De ce fait, elle ne peut pas informer dans son rapport, l'ensemble du Conseil sur les choix stratégiques débattus lors de la future soirée du 2 décembre 2015.

#### Interrogations et informations de la commission

- La commission s'interroge sur la taille du comité de direction de cette future association intercommunale (1 siège par commune, soit 11 personnes). Elle s'inquiète que ce futur comité, nombreux, ne soit trop éloigné du terrain et de ce fait dépendant de la structure organisationnelle (Direction).
- La représentativité des communes dans le CoDir de la nouvelle association pose également question. Elle s'interroge sur l'impossibilité de permettre à une commune d'envoyer plus d'un représentant en son sein.
- Outre les questions concernant la structure du comité de la nouvelle association intercommunale, la commission dans son ensemble est favorable au principe de fusion.

## Conclusions

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'adopter le préavis selon les termes suivants :

Le conseil communal de Rolle,

vu le préavis 2011-2016 / N° 79 de la municipalité du 04 novembre 2015,  
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adhère au principe de fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE passant par une modification des statuts de L'ASPAIRE qui sera proposée dans un deuxième temps.
2. Accepte le retrait de la commune du but optionnel de l'ARAS Nyon en démissionnant pour le 31 décembre 2015 avec effet au 31 décembre 2016.

Rolle, le novembre 2015,

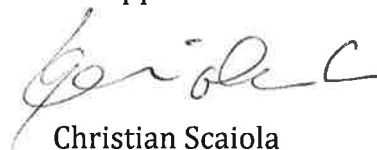
Au nom de la commission :

Le président :



Michel Deruaz

Le rapporteur :



Christian Scaiola